

COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

Procès-verbal du Conseil Municipal

du 26 juin 2025 à 20h45

Présents : Jacqueline LARTIGUE, Isabelle BERNARD, Pascal BERNARD, François AUDIGNON, Maxence PEYROU, Josiane GUILLON, Amandine WISNIEWSKY, Patrick ANDRE, Jean Louis DOS SANTOS, DIDIER ROSEC, Frédérique GALLITRE.

Procurations

- Alain Michel à Maxence PEYROU
- Sarah CASTILLO à Josiane GUILLON

Secrétaire de séance : François AUDIGNON

Absents : Delphine LUMALE, Didier LAMBERT

Début du conseil municipal à 20h50

1. Adoption procès-verbal précédent

Mme GALITRE demande pour quelle raison sur le dernier PV au moment du vote du CFU, il y a 9 voix pour 3 abstentions ce qui fait 12 personnes alors qu'il y avait 13 voix qui pouvaient s'exprimer

Mme LARTIGUE qui doit sortir lors du vote du CFU avait procuration de Mme GUILLON (soit 2 voix de moins)

Votes : **Contre** 2 **Abstentions** **Pour** 11

2. Adhésion Association Communes Forestières de Gironde – Désignation référent élu et/ou agent technique.

Madame le Maire propose d'adhérer à l'association des communes forestières de Gironde pour la somme de 150 € par an et de désigner un référent.

Le réseau des collectivités forestières représente, conseille et accompagne les élus sur toutes les problématiques liées à la forêt et au bois

Votes : **Contre** 10 **Abstentions** 3 **Pour** 0

3. Modification statuts syndicat EAU DE GRAND BAZADAIS.

Suite à la création du Syndicat Eaux du Grand Bazadais émanant de la fusion du SIVOM du Bazadais et du syndicat SIEA SUD BAZADAIS, de nouveaux statuts ont été adoptés afin d'encadrer le fonctionnement de la structure.

Le Conseil municipal valide les statuts modifiés du syndicat intégrant cette clarification sur la compétence DFCI.

Votes : Contre 0 Abstentions 0 Pour 13

4. Augmentation heures contrat aidé

Modification taux horaire emploi contrat aidé.

Vu la délibération du 5 septembre 2024 portant création d'un poste dans le cadre parcours emploi compétence à 28 h modifiés par délibération du 26 novembre 2024 à 31 h.

Considérant le bon fonctionnement du service et des emplois du temps des agents techniques, le Conseil municipal décide l'augmentation de celui-ci à 35 h. Celui-ci prend effet en date du 1er juillet 2025.

Votes : Contre 0 Abstentions 2 Pour 11

5. Refacturation travaux CDC VC 7

Suite à la demande de travaux par L'EARL CHAURILLE DUBOIS Bruno (création d'une traversée de la route sur la VC7 de part et autre de la route de l'Auvergne), d'un montant de 990,15 €.

Travaux ayant été effectués par la CDC, la facture étant adressée par le trésor public à la commune, il convient donc de refacturer celle-ci à L'EARL CHAUVILLE DUBOIS Bruno.

Votes : Contre 0 Abstentions 0 Pour 13

6. Vente ligne self.

La mairie a vendu deux éléments d'une ligne self bain marie ne servant plus pour la cantine scolaire, mais toujours en état de fonctionnement.

Vendu pour la somme de 1 000 € à la société ALBERT RESTAURATION.

Votes : Contre 0 Abstentions 0 Pour 13

7. Adhésion médecine préventive centre de gestion

Suite à la demande d'adhésion faite en 2024 concernant la médecine préventive des agents, celle-ci est acceptée par le centre de gestion cette année.

CONVENTION D'ADHESION A L'OFFRE DE SERVICE DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL

Annexe 2 - Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2025 :

- Forfait annuel par agent :
 - 65 € pour les collectivités et établissements affiliés ;
 - 97 € pour les collectivités et établissements non-affiliés ;
 - 112 € pour les autres organismes publics.
- Pour une adhésion après le 30 juin, la première année :
 - 40 € pour les collectivités affiliées ;
 - 56 € pour les collectivités non affiliées ;
 - 63 € pour l'Etat et les autres organismes publics.
- Visite d'information et de prévention pour les agents saisonniers, forfait par agent : 50 €.
- Prestations complémentaires 380 € pour une demi-journée d'intervention et 600 € pour une journée.

Votes : Contre 0 Abstentions 0 Pour 13

8. Motion pour préservation des ressources forestières du pays basque.

Le Conseil Municipal adopte la motion pour la préservation des ressources forestières du Pays Basque.

Votes : Contre 0 Abstentions 1 Pour 12

9. DM ZAC de BOULISSE

Vu l'insuffisance de crédits ; le Conseil municipal prend les modifications suivantes :

Fonctionnement Dépenses

Opération réelle Article 605 : + 833.24 €

Opération ordre Article 71355-042 : + 833.24 €

Fonctionnement Recettes

Opération réelle Article 7573621 : + 833.24 €

Opération ordre Article 71355-042 : + 833.24 €

Investissement Dépenses :

Opération ordre : 3555-040 : + 833.24 €

Investissement Recettes :

Opération ordre : 3555-040 : + 833.24 €

Votes : Contre 0 Abstentions 0 Pour 13

10. Repas servis à la maison de l'enfance de Cudos

La CDC du Bazadais a décidé en date du 6 juin 2025 de concéder à la commune de BERNOS-BEAULAC, la confection des repas pour L'ALSH de Cudos, pour les mercredis de juin et pendant les vacances scolaires du 7 juillet 2025 au 14 août 2025.

Le Conseil municipal accepte que le restaurant établisse ces repas. Fixe le prix du repas à 4,05 €

960 repas en tout.

Votes : Contre 0 Abstentions 0 Pour 13

11. Modification acte constitutif régie de recettes gîte et location salle des fêtes.

Les régies de recettes concernant le gîte de Bacourey et salle afin d'encaisser la location de celui-ci est incomplète car il faut rajouter 2 modes de recouvrement à savoir virement et prélèvement.

Cette décision annule et remplace l'acte de création et les actes modificatifs antérieurs.

Votes : Contre 0 Abstentions 0 Pour 13

12. Remboursement frais de déplacement sur Paris.

Vu le déplacement de Mme Jacqueline LARTIGUE RENOUIL et de Mme Isabelle BERNARD pour se rendre à Paris à l'Assemblée nationale le 06 et 07 juin 2025.

Vu le déplacement de Mme Jacqueline LARTIGUE RENOUIL pour se rendre à Paris au ministère de l'aménagement et du territoire le 26 mai 2025.

Vu les circonstances imprévues de ces déplacements, le Conseil municipal accepte le remboursement des frais de transport, de repas et d'hôtel par la commune dans le respect des plafonds prévus. Et précise que les frais sont remboursés forfaitairement.

Votes : Contre 0

Abstentions 0

Pour 13

13. DM (suite dissolution du SIVOS du Bazadais)

Suite à la dissolution du SIVOS du Bazadais il convient de comptabiliser la part des résultats revenants à notre commune sur le budget 2025.

Vu qu'il y a lieu de prendre une décision modificative.

Le Conseil municipal adopte la décision modificative comme suit :

Fonctionnement recettes 002 : + 1845.69 €

Fonctionnement dépenses 615221 : + 1 845.69 €

Investissement Dépenses 001 : – 401.17 €

Investissement Dépenses 215741 : + 401.17 €

Votes : Contre 0

Abstentions 0

Pour 13

14. Décision pour entériner le retrait de délégation 1^{er} adjoint.

Suite à une mauvaise interprétation du point n° 14, celle-ci n'a pu être traitée et sera mise à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal.

Elle concernera :

-la destitution ou le maintien de M. Alain MICHEL au poste de 1^{er} ADJOINT ou conseiller municipal, suite au retrait de ses délégations.

- la décision de conserver ou non le nombre de poste d'adjoints

- la modification de l'ordre du tableau

15. Questions diverses

Mr PEYROU Maxence et Mme WISNIEWSKY Amandine rapportent que des parents se sont plaints que la kermesse ait été organisée à Cudos alors qu'elle aurait pu avoir lieu à Bernos Beaulac vu les fortes chaleurs actuelles.

Mr PEYROU Maxence demande des explications sur l'augmentation des loyers des appartements de l'ancienne pharmacie.

Mr AUDIGNON François indique que l'erreur a été rectifiée et Mme LARTIGUE précise qu'un courrier d'excuses a été adressé aux locataires concernés.

Mr PEYROU Maxence réagit au courrier adressé aux parents par Madame Le Maire au sujet de la garderie.

Mr AUDIGNON François indique que ce sujet sera abordé et traité lors de la réunion prévue le vendredi 27 juin 2025 avec les parents d'élèves.

Fin du conseil municipal 22 H 45